

Informations relatives à l'investissement durable

Carmignac Patrimoine

- a. **Résumé** : Ce fonds présente des caractéristiques environnementales (E) et sociales (S) et encourage les sociétés bénéficiaires de l'investissement à suivre des pratiques de bonne gouvernance conformément à l'**Article 8** du règlement sur les informations sur la finance durable (*Sustainable Finance Disclosure Regulation – SFDR*).
- b. **Objectif d'investissement durable** : Ce fonds favorise les investissements à composante environnementale ou sociale, et le fonds investit partiellement dans des investissements durables (minimum de 10% de son actif net¹) au travers d'actions d'entreprises qui tirent plus de 50% de leurs revenus de biens et services liés à des activités commerciales véritablement alignées sur l'un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable des Nations unies (« les Objectifs de développement durable ») sélectionnés pour ce Compartiment : (1) Pas de pauvreté, (2) Faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Education de qualité, (6) Eau propre et assainissement (7) Energie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables et (12) Consommation et production durables. Pour de plus amples informations sur les Objectifs de développement durable des Nations unies, veuillez consulter le site <https://sdgs.un.org/goals>. Plus généralement, au niveau de l'ensemble du fonds, les gérants appliquent une perspective « best-in-universe » pour identifier les entreprises qui mènent des activités durables, ainsi qu'une approche « best-efforts » visant à favoriser les émetteurs qui montrent une amélioration de leurs pratiques et de leurs performances ESG au cours du temps. Le fonds mène une politique de vote et d'engagement actif dans ses investissements.
- c. **Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier** : Les caractéristiques ESG sont pleinement intégrées dans notre processus d'investissement et s'alignent sur l'objectif du fonds qui est d'identifier des entreprises de croissance séculaire sur lesquelles développer une vision nouvelle. Dans la partie actions du fonds, nous privilégions les thématiques telles que la consommation durable, le changement climatique et la santé. Le fonds n'est pas accrédité par un label de durabilité.
- d. **Stratégie d'investissement** : Le fonds adopte une vision globale en identifiant et en évaluant les risques de durabilité associés à ses investissements et aux différentes parties prenantes. L'analyse extra-financière est mise en œuvre dans la stratégie d'investissement via les activités décrites ci-dessous, par lesquelles les univers d'investissement en actions et en obligations d'entreprise sont réduits d'au moins 20% :
- Investissements en actions et en obligations d'entreprises : filtrage à l'aide de recherches ESG indépendantes et d'analyses propres afin de garantir un niveau d'évaluation ESG satisfaisant.
 - Investissements en obligations souveraines :
 - 1) Les pays émetteurs souverains font l'objet d'une sélection initiale en fonction de leur situation macroéconomique.
 - 2) Toutes les exclusions selon les normes réglementaires et les sanctions sont appliquées.
 - 3) Les indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont calculés en composant un indice propriétaire à partir de données publiques et d'analyse indépendantes.

¹ Dans l'attente d'une confirmation du régulateur (AMF) mais appliqué au niveau du fonds de droit français et luxembourgeois Carmignac Portfolio Patrimoine.

- e. **Répartition des investissements** : L'analyse financière supplémentaire est appliquée à au moins 90% des actions et des émetteurs d'obligations d'entreprises et souveraines.
- f. **Suivi des investissements E ou S** : Les investissements liés aux caractéristiques environnementales et sociales du fonds sont surveillés et publiés dans le rapport mensuel et annuel du fonds, qui comprennent une évaluation des scores ESG et des émissions de carbone par rapport aux indicateurs de référence, ainsi qu'une discussion sur les principaux engagements pris au cours de l'année.
- g. **Méthodologies** : Le fonds veille au respect des critères E et S de trois manières :
 1. Exclusions globales (armes controversées, tabac, divertissement pour adultes, charbon, etc.)
 2. Exclusion des entreprises mal notées sur le plan ESG selon la notation globale MSCI (notes CCC ou B)
 3. Filtrage négatif selon sur les critères E et S (notation MSCI inférieure à 2 sur l'un des deux piliers)Concernant les points 2) et 3), si la société en question obtient une note de A, B ou C (l'échelle va de A à E) dans le système ESG START², elle peut être réintégrée dans notre univers d'investissement. Cette action entraînera automatiquement une analyse qualitative et un engagement avec l'entreprise.
- h. **Sources et traitement des données** : Le fonds utilise plusieurs sources de données qui sont agrégées dans le système de notation ESG START de Carmignac. Ces sources sont : S&P Trucost pour les données sur le carbone, TR Refinitiv pour les données ESG brutes des entreprises, MSCI et Impact-Cubed pour les données d'impact et d'alignement sur les ODD, ISS Ethix pour l'analyse sur les normes du Pacte mondial des Nations Unies et de l'OCDE relatives aux entreprises et aux droits de l'homme. La composition des données qui sont estimées se trouve dans le rapport trimestriel sur la durabilité.
- i. **Limites des méthodologies et des données** : Le risque de durabilité du fonds peut différer du risque de durabilité de l'indicateur de référence.
- j. **Contrôles préalables** : Plus de 90% des actifs des fonds hors liquidités (actions cotées et obligations d'entreprises, selon le cas) sont évalués en fonction de leur score et des risques ESG. L'analyse réalisée est combinée avec le système de notation ESG de l'outil START de Carmignac.
- k. **Politiques d'engagement** : Carmignac applique des politiques actives de vote et d'engagement qui reflètent ses thèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'objectif de participation aux votes est de 100% de tous les votes possibles. Un plan d'engagement est établi afin d'identifier les engagements avec les entreprises dans lesquelles nous sommes investis et qui font preuve d'une mauvaise gestion des risques liés à l'ESG, lorsque Carmignac a identifié un thème spécifique, ou lorsqu'un impact spécifique ou une enquête sur une controverse est nécessaire.
- l. **Indicateur de référence choisi** : Le fonds a choisi son indicateur de référence (composé à 40% du MSCI ACWI (USD, dividendes nets réinvestis), à 40% du ICE BofA Global Government Index (USD) (Coupons réinvestis) et à 20% de l'ESTER capitalisé) comme référence pour les comparatifs. L'indicateur de référence est un indice général du marché et sert de référence pour comparer les performances du fonds. La description, la méthodologie et la composition de l'indice de référence se trouvent dans le Prospectus.

²Le système de recherche ESG propriétaire START combine et agrège les données des principaux fournisseurs d'indicateurs ESG. Etant donné le manque de standardisation du reporting de certains indicateurs par les entreprises cotées, tous les indicateurs n'ont pas à être pris en considération. START fournit un système centralisé dans lequel l'analyse et les connaissances propres à Carmignac sur chaque société sont exprimées, indépendamment de l'incomplétude des données externes agrégées.

- **Date de création du fonds** : 07/11/1989
- **Indicateur de référence** : 40% MSCI ACWI (USD, dividendes nets réinvestis) + 40% ICE BofA Global Government Index (USD, coupons réinvestis) + 20% ESTER capitalisé.
- **ISIN code (Part A EUR Acc)** : FR0010135103



Profil de risque et de rendement du DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur). La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risques.

Document mis à jour au 31 août 2022. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Carmignac Portfolio désigne les compartiments de la SICAV Carmignac Portfolio, société d'investissement de droit luxembourgeois conforme à la directive OPCVM. Les fonds Carmignac sont des fonds communs de placement sous forme contractuelle (FCP) conformes à la directive OPCVM de droit français. L'accès aux Fonds peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Les Fonds ne sont pas enregistrés en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Asie et au Japon. Les Fonds sont enregistrés à Singapour en tant que régime étranger restreint (pour les clients professionnels uniquement). Les fonds n'ont pas été enregistrés en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933. Les Fonds ne peuvent pas être offerts ou vendus, directement ou indirectement, au profit ou pour le compte d'une « personne américaine » (« U.S. person »), selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou de la FATCA. Les Fonds présentent un risque de perte en capital. Les risques et les frais sont décrits dans le DICI/KIID (Document d'Information Clé pour l'Investisseur / Key Investor Information Document). Le prospectus, les DICI et les rapports annuels du Fonds sont disponibles sur www.carmignac.com, ou sur demande auprès de la société de gestion. Le DICI doit être mis à la disposition du souscripteur avant la souscription. – En Belgique, ce document est destiné aux clients professionnels et n'a pas été soumis à la validation de la FSMA. – En Suisse, les prospectus, KIID et rapports annuels respectifs des Fonds sont disponibles sur www.carmignac.ch, ou auprès de notre représentant en Suisse, CACEIS (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. – Au Royaume-Uni, les prospectus, les DICI et rapports annuels respectifs des Fonds sont disponibles sur www.carmignac.co.uk, ou sur demande auprès de la Société de Gestion, ou pour les Fonds français, dans les bureaux de l'Agent des Facilités, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, opérant à travers sa succursale de Londres : 55 Moorgate, London EC2R. Ce document a été préparé par Carmignac Gestion et/ou Carmignac Gestion Luxembourg et est distribué au Royaume-Uni par Carmignac Gestion Luxembourg UK Branch (immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro FC031103, agrément CSSF du 10/06/2013).

CARMIGNAC GESTION – 24, place Vendôme – F-75001 Paris – Tel : (+33) 01 42 86 53 35 – Société de gestion agréée par l'AMF – Société anonyme au capital de 15.000.000 € – RCS Paris B 349 501 676

CARMIGNAC GESTION Luxembourg – City Link – 7, rue de la Chapelle – L-1325 Luxembourg – Tel : (+352) 46 70 60 1 – Filiale de Carmignac Gestion. Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF Société anonyme au capital de 23.000.000 € – RC Luxembourg B 67 549